



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 056-215602129-20260930-DEL2026_075-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mil vingt six

Le 30 septembre

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Présents : BERTET Audrey - BOSC Joël - BONPOIL Viviane - CANAUX Patricia - CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno - DAVID Gaëlle - DENEUX Aurélien - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas - HAMON Jean-Pierre - LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane - PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Absents excusés :

DELAROCHE Eugénie donne pouvoir à BONPOIL Viviane – DURANT Dominique donne pouvoir à LEPAGE Anne – HERVY Ludivine donne pouvoir à LECANU Hervé

Monsieur Nicolas CHESNIN est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-75 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 EAU DU MORBIHAN

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur Le Maire présente donc le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public d'Eau du Morbihan 2025.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2025 d'Eau du Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 1^{er} octobre 2026
Le Maire,
P. GÉRAUD